

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01942

Numéro SIREN : 883 673 535

Nom ou dénomination : 2AS

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2023 sous le numéro de dépôt 5005

2AS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : **8 RUE DE MAINVILLE**
91270 VIGNEUX-SUR-SEINE
RCS ÉVRY 883 673 535

Le 30-12-2022 à 10 heures, au siège de la société

Le soussigné :

- **Madame SAYADI Amira**, née le 01/07/1981 à SAYADA-TUNISIE, de nationalité FRANÇAISE, demeurant 8 RUE DE MAINVILLE – 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE, FRANCE.

Représentant l'intégralité des actions de la société, participe à L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Dont l'ordre du jour annoncé par **Madame SAYADI Amira**, président de cette assemblée, est

Dissolution anticipée de la société
Définition du siège de liquidation
Nomination du liquidateur

À COMPTER DU 30-12-2022 :

RÉSOLUTION N° 1

La société est dissoute par anticipation pour cause de cessation d'activité. Elle est par conséquent mise en liquidation volontaire à compter de la même date.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION N° 2

- **Madame SAYADI Amira**, née le 01/07/1981 à SAYADA-TUNISIE, de nationalité FRANÇAISE, demeurant 8 RUE DE MAINVILLE – 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE, FRANCE, est nommée liquidateur pour la durée de la liquidation. Celle-ci déclare accepter ces fonctions.

Le siège de liquidation est fixé : **8 RUE DE MAINVILLE - 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE**

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION N° 3

L'assemblée donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les actionnaires sous réserve notamment des dispositions de l'article L 237 du code de commerce.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30. De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui sera signé par la collectivité des actionnaires.

Fait à VIGNEUX-SUR-SEINE le 30-12-2022 en quatre exemplaires originaux.

Signature :

Madame SAYADI Amira

